

ABONNEMENT.

SOMMAIRE	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
POSTE	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

ON S'ABONNE :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33;
A EWIG,
Rue Taillout, 10.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne	30
Réclames	30
Faits divers	75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

10 Octobre 1877.

ELECTION

A la Chambre des Députés

Dimanche 14 octobre 1877.

EUGÈNE BERGER

Ancien Député, membre du Conseil général de Maine-et-Loire.

CANDIDAT DU GOUVERNEMENT
DU MARÉCHAL DE MAC-MAHON.

Aux Electeurs.

« Français,

On vous dit que je veux renverser la République.
Vous ne le croirez pas.
La Constitution est confiée à ma garde. Je la ferai respecter.
Ce que j'attends de vous, c'est l'élection d'une Chambre qui, s'élevant au-dessus des compétitions de partis, se préoccupe avant tout des affaires du pays.

Vous peserez mûrement la portée de vos votes.

Des élections favorables à ma politique faciliteront la marche régulière du gouvernement existant. Elles affirmeront le principe d'autorité sapé par la démagogie; elles assureront l'ordre et la paix.

Des élections hostiles aggraveront le conflit entre les pouvoirs publics, entraveraient le mouvement des affaires, entraîneraient l'agitation, et la France, au milieu de ces complications nouvelles, deviendrait pour l'Europe un objet de défiance.

Quant à moi, mon devoir grandirait avec le péril. Je ne saurais obéir aux sommations de la démagogie. Je ne saurais ni devenir l'instrument du radicalisme, ni abandonner le poste où la Constitution m'a placé.

Vous écouteriez la parole d'un soldat qui ne sert aucun parti, aucune passion révolutionnaire ou rétrograde, et qui n'est guidé que par l'amour de la Patrie!

Le Président de la République,

MARÉCHAL DE MAC-MAHON,
DUC DE MAGENTA.

(Message du 19 septembre.)

LES DEUX MANIFESTES.

M. Grévy et M. Gambetta ont fraternellement choisi le même jour pour parler aux électeurs du neuvième et du vingtième arrondissement de Paris.

La circulaire de M. Grévy est un pastiche du manifeste posthume de M. Thiers; ayant à plaire aux électeurs du même quartier, l'ex-président de la Chambre pense qu'il n'y avait rien de mieux à faire que de résumer tout ce que leur avait déjà dit leur ancien élu dans son testament politique interminable et non terminé.

Ce sont les mêmes banalités sur la prospérité de toutes choses que le 16 mai est

venu interrompre; la même démonstration tendant à prouver que la Chambre dissoute ne méritait aucun des reproches que le pays entier est fondé à lui adresser; enfin, le même effort pour prouver que le régime républicain est menacé, et qu'il faut le sauver en votant contre tous les candidats du gouvernement.

Cette page médiocre et banale n'apprendra rien à personne: elle contient des assertions qui ont été réfutées vingt fois et des déclarations qui traînent depuis quatre mois dans les feuilles les plus obscures du camp républicain radical.

Mais ce qui frappera tout le monde, — et c'est là le seul côté saillant de cette vulgaire circulaire, — c'est que M. Grévy prend grand soin de ne pas dire un mot ni du radicalisme, ni des partisans de la Commune et de l'amnistie, ni des programmes menaçants que formule, au nom de la République, la démagogie révolutionnaire.

M. Thiers, du moins, avait eu la pudeur d'écartier de son cadre les doctrines et les hommes de cette catégorie rouge, dont l'aspect est un avertissement pour le pays.

M. Grévy ne va pas jusque-là; il confond dans la République les modérés et les exaltés, les centre gauche et les radicaux, les anciens thieristes et les citoyens de la Commune; pour lui, le programme de la place Saint-Georges, celui de Belleville et celui de Genève ou de Londres ne font qu'un.

Il dit: « Votez pour des républicains; » tous au « même titre », quels qu'ils soient, prudents ou audacieux, tolérants ou féroces, libéraux ou terroristes, bleus ou rouges; votez pour tous!... ce qui veut dire que la République dont parle M. Grévy comprend tout: le flot et l'écumé, l'ordre et le pétrole....

Nous voilà donc bien plus loin que le manifeste de M. Thiers: la coalition républicaine-radical-démagogique est publiquement avouée. La France sait maintenant vers quel courant elle se précipiterait en votant pour les candidats des gauches.

Quant à M. Gambetta, c'est avec les gens de Belleville qu'il avait à régler ses comptes. On annonçait qu'il se présenterait à eux dans une réunion publique, et qu'il saurait raffermir leur fidélité en leur prouvant que le pacte tient toujours.

Ce qui se passe est bien autrement singulier. Pas de réunion publique, pas de discussion, pas de tribune, pas de balcon; on joue une pièce politique dont la mise en scène est réglée avec art par de vrais comédiens.

Un comité républicain de Belleville adresse à M. Gambetta une lettre pour lui annoncer que les citoyens du vingtième arrondissement lui sont fidèles; ils le prient « de garder à Belleville cette tribune qu'il a faite si retentissante » — il paraît que le pacte tient toujours — et ils lui décernent cette consécration héroïque: « Vous avez bien mérité de la France et de la République. »

Que les gens de Belleville parlent au nom de la Commune, ils sont compétents pour cela; mais qu'ils disposent ainsi de la France, nous leur en refusons absolument le droit.

A cette pompe déclamatoire, M. Gambetta répond. Mais que répond-il? Tout et rien. La lettre des citoyens de Belleville garde prudemment le silence sur les articles du fameux programme; la réponse de M. Gambetta est tout aussi discrète sur ce point. Il refait la circulaire de M. Grévy; il s'exaspère contre les candidatures officielles, lui

qui les a poussées au dernier degré de l'arbitraire et de la violence; il s'indigne contre le pouvoir dictatorial, lui qui, par l'usurpation la plus odieuse, a fait subir à la France ce que M. Lanfrey, un républicain! a appelé la dictature de l'incapacité.

Décidément, c'est bien à une comédie que nous assistons, M. Gambetta, comme M. Grévy, prend soin de ne parler ni des modérés, ni des radicaux; il appelle ses adversaires « fourbes et violents », mais il ne sépare pas sa cause de ceux qui ont fait de la République un spectacle de fourberie et un régime de violence. Il ne dit rien ni pour confirmer le pacte de Belleville, ni pour le rétracter; en un mot, la circulaire Grévy et la lettre Gambetta se valent; elles s'enveloppent dans la même hypocrisie, elles répètent les mêmes banalités, et reprochent aux conservateurs des actes que les républicains ont poussé jusqu'au excès les plus despotiques et les plus illicites.

Il termine en adressant au Maréchal cette sommation de la démagogie: se soumettre ou se démettre. »

La France conservatrice doit se réjouir de la publication de ces deux écrits. Ils réduisent au rôle de provocateurs ou d'agitateurs les hommes qui les ont signés, et ils paraissent avec un véritable à-propos, huit jours avant le scrutin, pour affirmer à la nation qu'il n'y a plus qu'un camp républicain contenant tous les éléments, les plus rusés comme les plus audacieux.

La coalition dirigée contre les conservateurs, contre le Maréchal qui les protège, réunit donc:

Les hommes qui sont prêts à tout subir, comme les républicains modérés;

Les hommes prêts à tout oser, comme les radicaux;

Et les hommes prêts à tout commettre, comme les gens de la démagogie révolutionnaire;

Il n'y a plus de doute possible: tous ces groupes n'en font plus qu'un.

Dimanche prochain, la France électorale aura à choisir entre cette coalition menaçante et les garanties d'ordre et de sécurité, entre les réformes radicales et la Constitution, entre les gens de Belleville et le Maréchal. (Indépendant d'Indre-et-Loire.)

Chronique générale.

LE CLÉRICALISME.

A propos de la circulaire adressée aux préfets par M. de Fourtou, la Liberté dit que l'accusation de cléricalisme portée contre le gouvernement du Maréchal n'est pas plus justifiée que le reproche qui lui est fait de se jeter dans les bras des bonapartistes, des légitimistes ou des orléanistes.

« Le gouvernement lutte contre un grand danger social. Il fait appel à tous les hommes de bonne volonté assez clairvoyants pour apercevoir comme lui le danger, assez courageux pour unir leurs efforts aux siens. Il ne regarde pas plus aux opinions religieuses qu'à la cocarde politique de ceux qui entendent sa voix et répondent à son appel. Il ne demande pas à ses candidats s'ils sont israélites, protestants ou catholiques, mais s'ils sont conservateurs; il ne voit pas en eux des partisans de tel ou tel régime passé, mais des soutiens de la cause conservatrice contre le radicalisme. »

Si quelque part l'esprit d'intolérance se manifestait pour établir ces distinctions, soit religieu-

ses, soit politiques, le gouvernement serait certainement le premier à déplorer, à blâmer un pareil écart qui lui nuirait à lui-même.

» Aussi a-t-il recommandé partout l'union de toutes les forces conservatrices, et a-t-il accepté tous les concours dévoués, de quelque côté qu'ils lui fussent offerts.

» Les républicains ne sont pas plus exclus de cette grande et patriotique union que les cléricaux n'y sont particulièrement conviés. Tous y trouveront le même accueil. C'est pourquoi nous ne désespérons pas de voir, après les élections, bon nombre d'hommes modérés de l'opinion républicaine se rallier à une cause qu'au fond ils savent bien être la leur. »

Tous les membres de l'ancienne majorité qui seraient réélus, c'est-à-dire les 363, ont pris en commun l'engagement de demander immédiatement la révision de la Constitution et de voter pour le retour des Chambres à Paris.

Quelques-uns même, d'après nos informations, seraient allés jusqu'à vouloir demander aussi le rétablissement de la garde nationale, en disant que M. Thiers avait promis, de son vivant, que ce serait là l'un des premiers actes de son retour au pouvoir.

Une simple réflexion :

M. Gambetta a redit dans son manifeste ce qu'il a dit dans vingt discours, et ce que la République française imprime chaque jour depuis quatre mois. M. Gambetta prétait pour 1880 une crise terrible, peut-être une révolution, si les 363 ne sont pas réélus.

Ce serait un danger lointain que bien des événements imprévus pourraient, dans tous les cas, faire disparaître, tandis que si les 363 sont réélus, c'est une crise immédiate, un péril certain.

Plusieurs brochures publiées en Belgique, injurieuses et outrageantes pour le Maréchal et les membres du gouvernement, ont été saisies à la frontière.

La circulaire électorale de M. Grévy ne paraît pas avoir causé une grande sensation aux électeurs du IX^e arrondissement. Les républicains l'ont froidement accueillie et les conservateurs n'y attachent qu'une médiocre importance.

On assure qu'il n'y a plus de danger dans l'état de santé de M. Jules Simon et que les médecins espèrent même une assez prompte guérison.

De son côté, M. Jules Simon espère bien reprendre bientôt la présidence du conseil, sous la GRANDE PRÉSIDENTIE de M. Jules Grévy.

Le titre de grand président est le titre que l'on compte offrir à M. Grévy pour le déterminer à montrer un peu plus d'ardeur révolutionnaire, afin de conquérir cette haute position.

Il était difficile d'appeler M. Grévy le Maréchal-Président; le nommer l'Avocat-Président n'aurait pas eu peut-être assez de prestige; on a trouvé le GRAND PRÉSIDENT, comme le grand-duc, comme le grand pensionnaire de Hollande.

Nous avons reçu des communications dans lesquelles le caractère politique de la guerre d'Orient est apprécié, et nous croyons à propos d'en donner le résumé.

L'accord des trois puissances, d'après ces renseignements, est étroit et indissoluble, toutes les éventualités étant prévues. Leur programme a été indiqué en principe par un journal allemand : « *L'Europe aux Européens !* » L'Islam l'a compris, car il est tout entier avec les Turcs et donne à la guerre un caractère formidable. C'est une contrecroisade. Tous les cabinets d'Europe ne la comprennent peut-être pas encore, ou font semblant, mais le fait est incontestable.

Les symptômes manifestés en Hongrie sont très-alarmants pour l'Autriche, en faisant échec à ses arrangements particuliers avec les deux autres empires. Tôt ou tard, l'explosion, conjurée jusqu'ici, aura lieu et pourra créer de graves embarras. Le désaveu du général Klapka n'empêche pas les complots de persévérer. L'antipathie des Hongrois, fils de Huns, pour les Slaves est irrémédiable. Cette antipathie s'étend, d'ailleurs, à toutes les autres races chrétiennes, et elle est envenimée contre les Roumains, et elle est envenimée contre les Roumains, par le refus de ceux-ci d'avoir voulu entrer dans une ligue Turcophile. Les Grecs, qui y étaient sollicités également, refusèrent aussi.

L'entrée en lice des Grecs, retardée et enrayée par l'Angleterre, est imminente.

Le panslavisme était aussi, pour les Grecs, un empêchement à se mettre de la partie. Ils craignaient d'être appelés à tirer les marrons du feu pour les Slaves; mais ils paraissent à présent plus rassurés sur leur situation à venir. La Russie, du reste, ne pourra pas agir en souveraine, puisqu'il est manifeste qu'elle ne peut pas, à elle seule, supporter tout le poids de la résistance.

L'on ne doute pas que la Prusse n'ait déjà la main. Les Roumains n'auraient jamais pu, sans son aide, apporter le concours qu'ils prêtent aux Russes.

Les Turcs, de leur côté, ne sont pas sans appui européen. L'Angleterre leur fournit plus que de l'argent et du matériel; elle leur donne des artilleurs comme ils n'ont jamais pu en avoir par eux-mêmes. Il y a, de part et d'autre, des gens qui combattent sous le masque.

L'on ne saurait s'attendre à une issue pacifique et à un replâtrage du pouvoir ottoman. L'on ira jusqu'au bout à présent; c'est en Orient la conviction de tout le monde.

Le sultan, représentant l'Islam, ne pourrait accepter les propositions que l'Europe devrait vouloir lui imposer. Ainsi la partie qui se joue est la dernière, et l'Europe ne pourrait pas impunément voir la Turquie victorieuse relever ses ruines.

C'est à présent que va, plus que jamais, se révéler, par son côté politique et social, l'esprit des croisades, qui fit l'Europe et la civilisation dont nous jouissons par le refoulement de la barbarie musulmane.

JULES ROUSSY.

Etranger.

ANGLETERRE. — On sait que depuis 1850 la hiérarchie catholique a été rétablie en Angleterre, comme elle l'était depuis longtemps en Irlande. Seule des trois royaumes, l'Ecosse demeurait soumise au régime des pays de missions et était gouvernée par des vicaires apostoliques placés à la tête des trois districts dans lesquels elle était partagée. Après avoir mûrement étudié la question, le Saint-Siège est arrivé à la conclusion que l'heure était venue de rétablir la hiérarchie en Ecosse, et, dans quelques jours, paraîtra un bref qui mettra ce projet à exécution. Le primat, ou métropolitain de l'église écossaise, portera le titre d'archevêque de Saint-André, mais il résidera néanmoins à Edimbourg. Il aura quatre suffragants qui seront les évêques de Glasgow, de Lismore ou Fort-William, d'Arberdeen et de Moray.

On écrit de Londres à l'Union :

« Nous jouissons en ce moment de la présence à Londres du signor Crispi, président de la Chambre des députés italienne. Il est descendu à l'hôtel d'Albemarle, près de Piccadilly. Comme on pouvait s'y attendre, il a dû avoir sur sa route des entrevues

avec les correspondants du *Daily Telegraph*. Quel voyageur un peu important peut les éviter ! C'est donc par un de ces entrepreneurs journalistes que nous avons pu connaître ce qui s'est passé dans l'entrevue de l'homme d'Etat italien et M. de Bismark, et les deux points principaux qui ont été traités dans la conversation qu'ils ont eue ensemble, — à savoir le successeur du Pape et les rapports entre la France et l'Allemagne.

» En ce qui touche la première question, le prince de Bismark aurait exprimé sa résolution, bien arrêtée, qu'à la mort du Pape la lutte actuelle entre l'Eglise et l'Etat prenne fin, — soit par suite d'un arrangement à l'amiable, soit au moyen de mesures de répression. Bien que le signor Crispi ne fût autorisé à prendre aucun engagement, il put néanmoins donner au chancelier allemand l'assurance qu'il serait soutenu par le cabinet de Rome. La seconde question paraît avoir été discutée en termes très-généraux : toutefois le prince de Bismark reçut, dit-on, la promesse à peu près formelle d'une coopération de la part de l'Italie dans le cas où, dans un avenir plus ou moins éloigné, la France ouvrirait les hostilités contre l'Allemagne.

» Nous donnons ce récit pour ce qu'il vaut. Le correspondant paraît avoir été frappé de la résolution de M. de Bismark de mettre fin à la lutte entre l'Eglise et l'Etat. Certes, ce n'est pas la volonté de le faire qui lui a fait défaut jusqu'à présent, et il ne s'est pas fait faute de recourir aux moyens de pression. On se demande ce qu'il peut bien faire qu'il n'ait déjà fait, et à moins d'être un correspondant du *Telegraph*, on se prend à sourire de ses vaines menaces.

» A propos de M. de Bismark, le bruit circule dans nos cercles politiques qu'il est profondément désappointé de la tournure que les choses ont prise en Orient. En effet, lorsqu'il a poussé la Russie de toutes ses forces à la guerre, il avait certainement l'intention d'affaiblir cette grande puissance; mais en même temps il entrait dans ses desseins qu'elle fût victorieuse. L'affaiblissement devait résulter d'une lutte acharnée, quelle qu'en fût l'issue; mais le triomphe final de la Russie faisait partie du programme du chancelier. Qu'on voie en effet dans quelle magnifique position il se serait alors trouvé ! Avec une alliance italienne à peu près conclue, avec la Russie désireuse de retenir à tout prix ses conquêtes chèrement achetées, mais trop faible pour les garder sans un puissant allié, avec l'Autriche, à qui il aurait eu beaucoup à refuser, avec l'Angleterre sentant la nécessité de protéger ses immenses intérêts dans cette partie du monde, — quelle splendide occasion ouverte aux convoitises d'un homme d'Etat ferme, résolu, médiocrement arrêté par les scrupules et ayant à sa disposition la plus belle armée du monde avec une caisse regorgeant d'or ! Les provinces baltiques de la Russie y auraient passé, et peut-être autre chose encore. En tout cas, si M. de Bismark a fait le rêve de Perrette, le pot au lait est cassé... pour le moment du moins.

HONGRIE. — On sait qu'à la suite des soulèvements qui ont eu lieu en Transylvanie, le député Heli a été arrêté comme un des instigateurs principaux.

Or, à la dernière séance du Parlement hongrois, le député Heli est venu prendre part aux travaux accompagné de deux agents. A la sortie de la séance, quatre autres députés compromis dans la même affaire ont été amenés devant le juge.

Il paraît qu'en Autriche il n'est pas permis, même aux députés, de former des conspirations, d'organiser des complots et de se coaliser.

ESPAGNE. — On écrit de Madrid, 8 octobre :

« La police est sur la trace d'un nouveau complot tramé, dit-on, par les républicains contre le gouvernement du roi Alphonse.

» Hier, dans la journée, des armes et des munitions, en assez grande quantité, ont été saisies, mais les commencements de l'enquête auraient donné la preuve que le mouvement projeté n'avait pas de nombreuses ramifications en province.

L'Agence Havas n'est pas moins explicite.

« Le 8 au soir, dit-elle, neuf personnes porteurs d'armes et de munitions ont été arrêtées dans la mansarde d'une maison. Ayant voulu faire de la résistance, un de ces individus a été tué, un autre a été blessé.

» Les tribunaux ont commencé une instruction. Les journaux ignorent l'importance de l'affaire.

Guerre d'Orient.

Le correspondant de l'Assemblée nationale lui adresse de Bucharest la dépêche suivante :

« Le général Tottleben a déjà fait changer devant Plewna la disposition et la composition des troupes qui se trouvaient devant cette place. Les travaux du génie vont être abandonnés et refaits, et toutes les batteries modifiées et armées de mortiers d'un nouveau modèle.

» Osman-Pacha a renvoyé, sans lui donner audience, le parlementaire russe qui s'était rendu auprès de lui pour lui demander de procéder d'un commun accord à l'enterrement des morts autour de Verbitza. »

Bucharest, 8 octobre.

La nouvelle que des dispositions allaient être prises pour loger des troupes russes pendant toute la durée de l'hiver, a causé ici une certaine émotion. La population commence à manifester son mécontentement contre ceux qui ont poussé le gouvernement à sortir d'une stricte neutralité pour prendre une part active aux hostilités. On craint même que ce mécontentement ne donne lieu à des actes contre lesquels l'autorité serait obligée de sévir.

Le corps du génie a commencé la construction d'un pont à Sistova.

A Plewna, le feu d'artillerie russe a fini par entamer les ouvrages turcs. Tout se prépare pour un assaut général.

A Biela, on s'attend à être attaqué prochainement par Suleyman-Pacha, jaloux de réparer les fautes de son collègue disgracié.

Le czar aurait déclaré qu'il ne retournerait à Saint-Petersbourg qu'après une victoire éclatante remportée par les armées russes.

Le grand duc Nicolas, toujours souffrant de la fièvre, reste à son poste pour relever, par son exemple, le moral de ses troupes un peu éprouvé par les maladies.

Dispositions pacifiques à Constantinople.

Sous ce titre, on lit dans l'Assemblée nationale :

« Les derniers rapports de Constantinople, lesquels, je n'ai pas besoin de l'ajouter, ne sont pas destinés à être rendus publics, il résulte que le sultan ne serait nullement, comme on l'a dit, absolument opposé à tout projet de médiation que les puissances pourraient venir à lui présenter.

» Dans un des derniers conseils des ministres, Abd-ul-Hamid a manifesté son désir de voir mettre une fin à la lutte sanglante qui désole la presque île des Balkans, malgré les éclatantes victoires remportées par les Turcs.

» C'est particulièrement Mahmoud-Damat qui a insisté sur ce point que les puissances européennes ne pourraient plus tenir à la Turquie, après les preuves d'énergie et de vitalité qu'elle vient de donner, le même langage que celui qui avait été tenu lors de la conférence.

» Le sultan écoute silencieusement les judicieuses observations de Mahmoud, puis il prit la parole et déclara que sa conviction était que la Turquie, actuellement victorieuse, si elle devait pousser à l'extrême sa lutte contre la Russie, si un congrès européen devait se réunir en vue du règlement des affaires d'Orient — n'aurait à attendre qu'un jugement arbitral que la Turquie devrait alors repousser au besoin, même les armes à la main.

» Selon sa conviction, l'Europe ne devra pas être chargée du règlement de cette question, et la meilleure solution, selon lui, serait une entente directe avec la Russie.

» La plus grande agitation règne au palais par suite des intentions pacifiques du sultan. Quel résultat aura-t-elle ? C'est ce qu'on ne saurait encore prévoir.

Selon un bruit qui prend de plus en plus de consistance, l'ancien président de la Chambre, Achmed-Véfik-Pacha, aurait d'ores et déjà été choisi comme la personne chargée de conduire les négociations préliminaires devant amener une entente définitive entre la Porte et le gouvernement du czar. »

CHRONIQUE ÉLECTORALE.

MAINE-ET-LOIRE. — M. le comte de Civrac a adressé aux électeurs de la 2^e circonscription de Cholet la circulaire suivante :

« Beaupréau, le 4^{er} octobre 1877.
» Messieurs,

» La dernière fois que je vous adresse la parole, il y a dix-huit mois, je me demandais, en interrogeant l'avenir, si la Constitution du 25 février 1875, plus heureuse que celles qui l'ont précédée, était de nature à assurer le calme, la paix, le bonheur du pays ?

» La réponse ne s'est pas fait attendre... Mise en suspicion dès les premiers jours de son existence, attaquée par ceux-là mêmes qui l'avaient votée, elle n'a bientôt laissé d'autre ressource au gouvernement que l'em-ploi de l'une de ces mesures dont la gravité frappe tous les esprits.

» La dissolution de la Chambre des députés, émise le 20 février 1876, a été prononcée par le Président de la République, sur l'avis conforme du Sénat.

» Si l'opportunité en a été discutée, la légalité de cet acte ne pouvait être du moins ni niée ni même contestée.

» Tôt ou tard, la dissolution devait s'imposer comme une nécessité pour rétablir l'équilibre entre les trois pouvoirs de l'Etat.

» D'une part, la situation s'est aggravée; il serait inutile, il serait dangereux de chercher à la dissimuler.

» D'autre part, les questions qui se posent aujourd'hui devant vous se sont singulièrement simplifiées.

» De quoi s'agit-il, en effet ?

» Il s'agit, messieurs et chers concitoyens, malgré ses lacunes et ses imperfections, de maintenir la Constitution actuelle jusqu'à sa révision légale, soit à l'échéance du 23 novembre 1880 fixée par la loi constitutionnelle, soit à une époque plus rapprochée, si M. le maréchal de Mac-Mahon, à qui seul ce droit appartient, juge nécessaire d'en faire la proposition.

» Nos devoirs à cet égard sont stricts et rigoureux, parce que la loi est précise.

» Le renversement de cette Constitution, en dehors des voies légales et régulières, but avoué sans déguisement par la fraction la plus ardente du parti républicain, ce serait une révolution nouvelle avec ses ébranlements et ses ruines...

» La France a payé trop cher les révolutions qu'elle subit depuis un siècle pour renouveler sans cesse des expériences si fatales : elle a soif de repos après tant de malheurs et d'agitations.

» De quoi s'agit-il encore ?

» Il s'agit, messieurs, d'aider et de soutenir le gouvernement dans la tâche qu'il a entreprise, de combattre avec lui ces doctrines funestes qui s'étalent au grand jour sans craindre de montrer leurs foyers, ces programmes trop connus dont l'application même partielle, même momentanée, rendrait tout gouvernement, toute société impossibles.

» Ce serait la fin de la France !

» Et on ose parler de progrès, sans se rendre compte que le progrès ne s'improvise pas au gré des théories et des ambitions, que le progrès est l'œuvre continue des siècles, la récompense du travail des générations qui se succèdent.

» Telles sont les obligations, nettes et claires à mes yeux, qu'imposent aux députés qui vont être élus les circonstances au milieu desquelles nous ont jetés les déviations des intelligences et les erreurs des temps troublés dans lesquels nous vivons. Ces obligations, je ne négligerai rien pour les remplir. Je m'efforcerai d'être digne de la mission que je vous demande de me confier de nouveau.

» Je défendrai, comme je l'ai toujours fait, les grands principes auxquels vous êtes toujours restés attachés, ces principes constitutifs des sociétés humaines dont la religion est la base unique et indestructible...

» Je défendrai la liberté du père de famille dans l'éducation et l'enseignement de ses enfants, et avec elle toutes les libertés qui vous sont chères, nécessaires pour le bien, ces libertés que des écoles se disant libérales voudraient vous ravir au nom de la liberté, sou-draient vous confisquer au profit de l'Etat, véritable maître des corps et des âmes d'un peuple d'esclaves.

» Tout mandataire devant à ses commet-

tant non-seulement l'exposé de ses principes, de ses vues et de ses intentions pour l'avenir, mais encore l'explication, la justification au besoin de ses actes dans le passé, vous me pardonneriez de parler de moi plus que je ne le voudrais, plus longuement que je n'ai l'habitude de le faire.

Les critiques même malveillantes, même anonymes et par là sans beaucoup de valeur, ont parfois un côté utile qu'il ne faut pas méconnaître. Ce que j'en apprécie surtout, c'est l'occasion qu'elles offrent de rectifier de fausses appréciations, de rétablir la vérité de faits que l'esprit de parti est ingénieux à dénaturer.

Membre du Corps législatif en juillet 1870, je me suis par mes votes prononcé contre la guerre... Peu de jours après, malgré l'opposition d'une minorité de 83 membres dont je faisais partie, cette malheureuse guerre était déclarée, je me serais cru coupable de refuser au gouvernement de l'Empereur les moyens de la faire: j'ai voté et l'effectif et les subsides nécessaires pour la défense du pays! A ceux qui ont prétendu constater une contradiction dans ces votes, je me borne à leur répondre que je les plains de ne pas connaître les devoirs, de ne pas comprendre les sentiments du patriotisme!

Quant à l'autre reproche qui m'est adressé, oh! je l'avoue, je serais en contradiction avec moi-même si, après la longue lutte que j'ai soutenue contre les candidatures officielles sous l'Empire et sous la dictature du 4 Septembre, je consentais à en subir une de ce genre.

La candidature officielle est celle qui, sans racines dans un pays, y est implantée et imposée par un gouvernement au moyen de promesses ou de menaces.

Le maréchal de Mac-Mahon, dans son désintéressement, dans sa loyauté, ne saurait emprunter au passé des traditions semblables. Son gouvernement se borne, afin d'éviter des équivoques trop récentes pour être oubliées, à faire connaître aux populations quels sont ses adversaires, quels sont ses soutiens! Je suis de ces derniers, et il a pu dire, sans du reste aucune participation de ma part, qu'en m'accordant vos suffrages, vous répondriez à ses desirs.

Là s'arrête son intervention.

Soyez assurés, messieurs et chers concitoyens, que nulle part, dans l'étendue de cette circonscription, vous ne sentirez l'action de l'administration peser sur vos résolutions et sur vos votes.

Je cesserais d'ambitionner l'honneur de vous représenter, le mandat de député, s'il devait altérer mon indépendance, si je ne le tenais pas uniquement des sentiments d'estime et de confiance dont, depuis trente-cinq ans, vous m'avez donné tant de preuves.

C. DURFORT DE CIVRAC.

Chronique Locale et de l'Ouest.

M. le préfet de Maine-et-Loire vient de prendre l'arrêté suivant:

Vu le décret du 21 septembre 1877, portant convocation des électeurs pour l'élection des députés, et spécialement l'article 3, ainsi conçu:

Le scrutin ne durera qu'un jour. — Il sera ouvert à 8 h. du matin.

Toutefois, dans les communes où, pour faciliter aux électeurs l'exercice de leurs droits, il paraîtra utile de devancer cette heure, les préfets pourront prendre à cet effet des arrêtés spéciaux qui seront publiés et affichés dans chaque commune intéressée, cinq jours au moins avant la réunion des collèges électoraux. Dans tous les cas, le scrutin sera clos à 6 h. du soir. Le décompte suivra immédiatement.

Considérant qu'un grand nombre de maires ont demandé l'autorisation d'ouvrir le scrutin à 7 h. du matin;

Arrêtons:

Art. 1^{er}. — Le scrutin du dimanche 14 octobre 1877, pour l'élection des députés, sera ouvert à 7 heures du matin dans toutes les communes du département, à l'exception de la ville d'Angers, où l'ouverture sera fixée à 8 heures du matin, et des communes qui ont été autorisées, par arrêté spécial, à ouvrir le scrutin avant 7 heures du matin.

Il sera clos à 6 heures du soir.

M. le ministre de l'intérieur vient d'adresser aux préfets la circulaire suivante:

« Monsieur le préfet,
» Votre sollicitude est éveillée sur la nécessité d'appliquer avec vigilance et fermeté le décret du 29 décembre 1854, sur les cafés, cabarets et débits de boissons, et j'ai eu dans ces derniers temps à approuver les mesures prises à l'égard d'un certain nombre de ces établissements dont la mauvaise tenue avait appelé la juste sévérité de l'administration.

Il est à prévoir que, pendant la période électorale et spécialement pendant les jours précédant le scrutin, des infractions plus nombreuses et plus graves seront commises.

Nous verrons probablement s'accroître la tendance de certains de ces établissements à se transformer en centres d'action et de propagande politique.

Dans l'intérêt même des débitants, il y a lieu de les prévenir contre ces errements et de leur rappeler que l'administration n'hésitera pas à user des pouvoirs que lui donne le décret-loi du 29 décembre 1854, et à fermer les établissements qui deviendraient des foyers d'action politique.

La lecture à haute voix des journaux, des professions de foi, des brochures, les discussions politiques qui s'ensuivraient, l'apposition sur les murs, à l'intérieur de l'établissement, de placards électoraux, la distribution d'écrits et de bulletins sont autant de faits auxquels le débitant doit faire obstacle dans son établissement, s'il ne veut pas que l'autorisation en vertu de laquelle il exerce son industrie lui soit retirée.

Recevez, monsieur le préfet, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le ministre de l'intérieur,
DE FOURTOÛ.

Le service d'hiver commencera sur les chemins de fer de la Vendée et de Poitiers à Saumur à partir du 22 octobre prochain.

Angers. — Au moment de mettre sous presse, dit l'Etoile, nous apprenons qu'un grave accident vient d'arriver à Angers, rue Desjardins.

Quatre ouvriers, occupés aux travaux qui se font dans cette rue pour l'établissement d'un égout, ont été surpris par un éboulement. L'un d'eux, nous dit-on, est dans un état désespéré.

Tours. — Dimanche soir a eu lieu l'ascension du magnifique ballon de Godard.

A neuf heures précises, M. Godard, accompagné d'un passager, s'est élevé dans les airs. Au-dessous de la nacelle, des pièces d'artifice projetaient d'éclatantes lueurs sur l'aérostas qui paraissait un immense globe de feu. Ce spectacle imposant s'est terminé par un brillant feu d'artifice tiré, aux accords de l'excellente musique du 66^e de ligne, dans l'enceinte d'où le ballon s'était enlevé quelques minutes avant aux applaudissements de l'immense foule que ce spectacle magnifique avait attiré.

Une dépêche télégraphique nous annonçait dimanche soir que M. Godard était descendu, sans accident, dans une propriété aux environs de Monts, appelée la Guerry, à 9 h. 25.

L'intrépide aéronaute avait parcouru, en moins de vingt minutes, une distance d'environ vingt kilomètres.

Les habitants de la ferme et des environs ont, avec un louable empressement, secondé M. Godard dans les opérations nécessitées par le dégonflement du ballon et pour le transport des différents gréments et appareils dont il est pourvu.

(Indépendant d'Indre-et-Loire.)

Faits divers.

On écrit de Marseille, 9 octobre: Hier soir, un incendie considérable s'est déclaré dans les collines du Lagimestre. Le feu, activé par un mistral violent, a occupé, dans l'espace de quelques minutes, une superficie de plus de huit kilomètres, sans qu'on pût arriver à le limiter.

L'incendie continuait encore dans la matinée.

Une assez bizarre aventure est arrivée, il y a quelques jours, à Bellegarde (Ain):

Au passage du train de Lyon à Genève, deux voyageurs furent retenus par la police comme ne justifiant pas suffisamment de leur identité. Le premier, homme d'un certain âge, fut relâché au bout de quelques minutes; mais le train étant parti, il dut attendre le suivant pour continuer sa route.

Le second voyageur était un jeune garçon de seize à dix-sept ans. Pressé par les questions du commissaire spécial, il avoua s'être échappé de chez son père habitant une ville du Midi, en lui emportant une somme de 4,000 fr. Ce qui n'était pas encore dépensé des 4,000 fr. fut saisi, et le jeune voleur mis en lieu de sûreté, tandis qu'on télégraphait au père l'arrestation de son fils.

Le père répondit que le détournement était non pas de quatre, mais bien de vingt mille francs. Qu'étaient devenus les seize mille francs manquants? C'est ce que le commissaire voulut savoir, et voici l'étrange révélation qu'il obtint:

Au moment de descendre de wagon, le jeune bandit, craignant d'être trouvé porteur d'une aussi forte somme, avait imaginé de glisser seize billets de mille francs dans un pardessus qui se trouvait dans le même compartiment que lui. Or, ce pardessus appartenait précisément au voyageur retenu, puis relâché par la police, et qui n'avait pu reprendre le train avant le départ.

Le pardessus avait donc voyagé seul jusqu'à Genève, où il avait été recueilli par les employés et reconnu détenteur des seize mille francs. Lorsque le propriétaire du vêtement le réclama à son arrivée à Genève et apprit la trouvaille, son étonnement fut ce que l'on peut penser. Un télégramme du commissaire de Bellegarde éclaircit la question. Les seize mille francs retrouvés et les débris des quatre premiers mille francs furent remis au père en même temps que l'enfant qui lui donne de si belles espérances.

Pour les articles non signés: P. GODET.

Chronique Financière.

Bourse du 9 octobre 1877.

Personne, évidemment, n'a intérêt en ce moment à entreprendre, nous ne dirions pas une campagne, mais un mouvement de baisse; mais les préoccupations causées par la crise électorale, qui n'est cependant pas bien aigüe, et la persistance du capital disponible à se refuser aux achats, inquiètent la Bourse et la rendent d'une lourdeur que nous avons eu rarement à constater. Le 3 0/0 s'est tenu pendant toute la séance à 69, le 5 0/0 a monté de 105.02 1/2 à 105.12 1/2, et, cependant, les recettes générales demandaient 6,900 fr. de 3 0/0 et 28,400 fr. de 5 0/0; en outre, on escompte 9,000 fr. de 3 0/0 et 105,000 fr. de 5 0/0. Le marché aurait dû en éprouver quelque effet; on voit qu'il n'en est rien. Le 5 0/0 italien vaut 70.60. La rente autrichienne 4 0/0 en or est lourde à 62 11/16; elle présente, il est vrai, moins d'avantages intrinsèques que la rente hongroise 6 0/0, et ne jouit pas d'un aussi large marché. Les valeurs égyptiennes continuent à faiblir; les obligations 1873 font 163 après 166. Le Russe 5 0/0 1870 est offert à 77; il n'est pas jusqu'au Turc qui ne soit lourd à 10 fr. Le Mobilier vaut 150, le Crédit foncier 640. Le Mobilier espagnol varie de 507.50 à 510, et le Crédit foncier d'Aulriche vaut 507. La Banque ottomane se traite à 360. Les Autrichiens valent 572.50 et 575, les Lombards étaient cotés à 112.50. Le Suez se négociait à 686.25.

(Correspondance universelle.)

Marché de Saumur du 6 octobre.

Froment (l'h.) 77	24	Huile chene. 50	—
2 ^e qualité. 74	23	Huile de lin. 50	—
Seigle. 75	13	Grains trèfle 50	—
Orge. 65	16	— luzerne 50	—
Avoine, bar. 50	11	Foin (dr. c.) 780	60
Fèves. 75	15	— 780	55
Pois blancs. 80	40	Paille. 780	40
— rouges. 80	30	Amandes. 50	—
Graine de lin. 70	—	Cire jaune. 50	—
Farine, culas. 157	68	Chanvres 1 ^{re}	—
Colza. 65	—	— qualité (52k.500)	—
Chenevis. 50	—	2 ^e	—
Huile de noix. 50	90	3 ^e	—

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).	
Coteaux de Saumur, 1876.	1 ^{re} qualité » à 145
Id. 1876.	2 ^e id. » à 70
Ordin., envir. de Saumur 1876.	1 ^{re} id. » à 65
Id. 1876.	2 ^e id. » à 60
Saint-Léger et environs 1876.	1 ^{re} id. » à 65
Id. 1876.	2 ^e id. » à 60
Le Puy-N.-D. et environs 1876.	1 ^{re} id. » à 60
Id. 1876.	2 ^e id. » à 50
La Vienne, 1876.	» à 50

ROUGES (2 hect. 20).	
Souza y et environs, 1875	» à »
Id. 1876	» à 115
Champigny, 1875	1 ^{re} qualité » à »
Id. 1876	2 ^e id. » à »
Id. 1876	1 ^{re} id. » à 150
Id. 1876	2 ^e id. » à 120
Varrains, 1875	» à »
Varrains, 1876.	» à 115
Bourguell, 1875	1 ^{re} qualité » à »
Id. 1876	2 ^e id. » à »
Id. 1876	1 ^{re} id. » à 130
Id. 1876	2 ^e id. » à 115
Restigné 1875	» à »
Id. 1876	» à 125
Chimou, 1875	1 ^{re} id. » à »
Id. 1876	2 ^e id. » à »
Id. 1876	1 ^{re} id. » à 115
Id. 1876	2 ^e id. » à 105

FER QUÉVENNE. (Voir aux annonces.)

Refusez les contrefaçons.
— N'acceptez que nos boîtes en fer blanc, avec la marque de fabrique Revalessière Du Barry, sur les étiquettes.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite:

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres

La REVALESCIERE DU BARRY est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moëlle, des poumons, nerfs, chairs et os; elle rétablit l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant, combattant depuis trente ans avec un invariable succès les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastro-entérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdités, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consomption), dardres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dépérissement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fétide en se levant, ou après certains plats compromettants: oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydrophobie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse.

Egalement préférable au lait, à la panade et à la nourrice, elle est, pour élever les enfants, par excellence, le seul aliment qui garantit contre tous les accidents de l'enfance.

Elle raffermi les chairs des personnes affaiblies ou boursoufflées. Quatre fois plus nutritive que la viande, sans échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. — 88,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castlesuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Cure N° 48,614.

M^{me} la marquise de Bréhan, de 7 ans de Maladie du foie, d'estomac, amaigrissement, battement nerveux sur tout le corps, agitation nerveuse et tristesse mortelle.

Cure N° 65,914.

M. le professeur docteur Dédé, d'une grave maladie inflammatoire et spasmodique de la vessie, qui avait résisté à tout traitement pendant huit ans et le faisait horriblement souffrir.

Cure N° 62,986.

M^{lle} Martin, de Suppression des règles et Danse de Saint-Guy déclarée incurable, parfaitement guérie par la Revalessière.

Cure N° 65,412.

E. Payard, de Gastralgie et Vomissements. Il ne pouvait plus se tenir sur ses jambes, ni dormir, ayant toujours le creux de l'estomac gonflé.

Cure N° 62,845.

M. Boillet, curé, de 36 ans d'Asthme avec étouffements dans la nuit.

Cure N° 70,421.

M. A. Spadaro, d'une Constipation opiniâtre de 9 ans. C'était terrible, et des médecins hors ligne avaient déclaré qu'il n'y avait pas moyen de le guérir.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalessière enlèvent toute irritation et toute odeur fétide en se levant ou après certains plats compromettants: oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. En boîtes de 4, 7 et 70 francs. — La Revalessière chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 120 tasses, 16 fr.; de 288 tasses, 36 fr.; de 576 tasses, 70 fr.; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco.

Le chocolat le plus pur est

La Perfection de Chocolat Du Barry.

Prix: 1/4 kil. sans vanille, 1 fr. 90 c.; avec vanille, 2 fr. 40 c.; déposé des germes et de tout irritant, il est plus agréable, plus digestif et nutritif, sans échauffer. Il reste liquide dans la tasse, preuve de sa parfaite pureté. — Tout chocolat qui s'épaissit est falsifié d'amidon ou féculé indigeste. — Dépôt à Saumur, chez M. Common, rue Saint-Jean; M^{me} GONDRAUD, rue d'Orléans; M. BISSON, successeur de M. TEXIER, rue Normandine, rue Saint-Jean; M. J. RUSSON, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^o, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris. (653)

P. GODET, propriétaire-gérant.

